

NOTAIRE

720

3 questions à : François Chalvignac

« Occuper une place importante auprès des professionnels hôteliers »



François Chalvignac, notaire à Lourdes (65), président du Groupement d'intérêt économique « Nôtel », explique les objectifs de ce réseau encore peu connu.

Créé pour répondre aux besoins des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration, Nôtel est un réseau composé d'une vingtaine de notaires spécialisés en droit des affaires. Il a pour principale activité la négociation et les conseils au CHR (cafés, hôtels, restaurants, hôtellerie de plein air...). Il vise à renforcer la proximité avec les hôteliers et à disposer

de correspondants notaires dans toutes les régions. Le réseau procède en outre chaque année à plusieurs journées de formation.



1 Comment le réseau Nôtel a-t-il été créé ? À quel besoin répondait-il ?

Le réseau Nôtel a été créé en 1998 par des notaires intéressés par le droit des affaires et qui étaient membres de l'INES. Ils souhaitaient répondre à une attente des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration pour disposer de spécialistes capables de connaître les problématiques de leur métier et ayant la volonté de rechercher les solutions. Ces professionnels réclamaient que les notaires, avec leur organisation et leur discrétion, soient une profession se chargeant de procéder à la négociation de leurs entreprises. Ils souhaitaient disposer de partenaires de proximité pouvant les informer des nouveautés législatives et les conseiller dans leurs transmissions à titre onéreux ou gratuit. Ils avaient conscience qu'en recourant à un notaire, ils disposaient d'un professionnel connaissant l'immobilier d'entreprise, mais également le droit commercial, des sociétés et la fiscalité.

Le réseau Nôtel s'adresse à tous les hôteliers, restaurateurs et hôteliers de plein air, quel que soit le classement et la taille de leur établissement.

2 Comment la formation est-elle diffusée auprès de vos confrères ?

Le réseau Nôtel est aujourd'hui composé d'une vingtaine de membres dans toute la France. Réservé aux notaires, il comprend des professionnels individuels ou associés.

La taille de l'étude importe peu, seule la motivation du notaire souhaitant développer cette activité compte.

Ce réseau n'est pas fermé et accueille toujours de nouveaux membres afin de renforcer la proximité avec les hôteliers, et de disposer de correspondants notaires dans toutes les régions de France.

Nous procédons chaque année à plusieurs journées de formation. Certaines sont ouvertes à tous les notaires de France, comme la dernière réalisée en mars en présence du professeur Joël Monéger sur les particularités du bail hôtelier. D'autres sont réservées aux adhérents de Nôtel : c'est le cas de celle qui se déroulera en juillet sur l'évaluation de l'entreprise hôtelière.

Cette question est primordiale dans l'activité du réseau puisque pour transmettre, pour conseiller, pour négocier, il convient d'évaluer l'entreprise hôtelière. Cette évaluation concerne un candidat à l'acquisition qui peut être un hôtelier ou, comme de plus en plus fréquemment, un investisseur dans l'hôtellerie, ce qui changera la méthode appliquée.

Ces formations sont l'occasion de partager les expériences et pratiques de chacun, d'évoquer les modèles de clauses et de créer une assistance juridique entre les adhérents. En devenant membre de Nôtel, chacun bénéficie d'une entraide pour résoudre les questions rencontrées par les hôteliers et restaurateurs, ainsi que des outils de communication de présentation du GIE pour faciliter la négociation.

3 Quel est le rôle du notaire en matière de transaction de cafés, hôtels, restaurants... ? Comment ce rôle peut-il être développé ?

Grâce à l'utilisation des nouveaux moyens de communication, le notaire membre de Nôtel est en relation avec les partenaires agréés par le réseau. Il se charge de diffuser les informations spécifiques à ce domaine d'activité, notamment en assurant une veille juridique. Il assure un rôle prépondérant dans la négociation des hôtels, restaurants, et hôtelleries de plein air et dans les conseils donnés à ces professions. Il intervient également dans les assemblées générales ou auprès des instances professionnelles notamment sur les évolutions législatives envisagées ou réalisées.

Mais le notaire membre de Nôtel reste aussi à la disposition de l'ensemble de ses confrères pour les aider dans la transmission et le conseil, comme pour négocier ensemble une entreprise hôtelière.

Nôtel sera présent au Congrès des notaires. À cette occasion, nous serons ravis d'accueillir nos confrères sur notre stand. Le rôle de Nôtel est de permettre ainsi au notariat d'occuper une place importante auprès des professionnels hôteliers répartis dans toute la France, que ce soit dans les régions touristiques, urbaines ou rurales.

PROPOS RECUEILLIS PAR JULIA ORFANOS

Pour en savoir plus :

<http://www.notel.org/dev/accueil.php?num=1>